

HÔTEL DE VILLE

Services Techniques

N° Tél. : 01.69.49.77.00

N/Réf. : NDA/MC/CB

DECISION N° 2011/14

OBJET : mise en réforme, désaffectation et vente du véhicule immatriculé 289 CRJ 91 de marque RENAULT au profit de Monsieur Cédric LAVERQUANT.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

CONSIDERANT qu'il convient de réformer le véhicule immatriculé 289 CRJ 91 de marque RENAULT appartenant à la Ville de Yerres,

CONSIDERANT que Monsieur Cédric LAVERQUANT résidant au 3, allée du Taillis à Champs-sur-Marne (77800) propose d'acheter le véhicule mentionné ci-dessus pour un montant symbolique de 50€ nets,

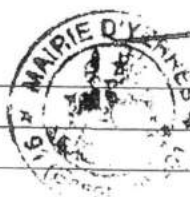
- DECIDE -

DE PROCEDER, de réformer, de désaffecter et vendre le véhicule immatriculé 289 CRJ 91 de marque RENAULT, à Monsieur Cédric LAVERQUANT résidant au 3, allée du Taillis à Champs-sur-Marne (77800) pour un montant de 50 € nets,

DIT de radier ledit véhicule auprès de GAN ASSURANCES, compagnie d'assurances de la Ville,

DIT que la recette sera inscrite au Budget de la Commune,

Fait à YERRES, le 20 janvier 2011



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Accusé de réception en préfecture

091324940691120110120-2011-14-AU

Date de signature : -

Date de réception : 25/01/2011

